

Attention, plantes envahissantes !

Elles colonisent l'espace, sont parfois allergènes ou toxiques : les plantes exotiques envahissantes, peuvent, comme la jussie, devenir un véritable fléau. Soyez vigilant, même au jardin !

Trois questions à Jean-Luc Maisonneuve, ingénieur territorial à l'Edenn⁽¹⁾.

Quelles espèces sont définies comme exotiques envahissantes ?

Elles peuvent être végétales (jussie, ambrosie, berce du Caucase) ou animales (crapaud buffle, coccinelle asiatique, écrevisse américaine, frelon asiatique). Une exotique envahissante est une espèce en dehors de son aire géographique normale, que l'on a transportée, volontairement ou pas, dans un autre écosystème. Elle a ensuite réussi à se développer et à se naturaliser dans son nouveau milieu. Elle se retrouve souvent face à une absence de prédateurs, de maladies, de parasites, pour réguler sa population. Alors, il n'y a plus de limite, elle prolifère. De toutes les espèces que l'on importe de l'étranger, une

seule sur cent deviendra problématique. Mais, généralement, ce problème est important. C'est le cas de la jussie (à grandes fleurs ou rampante), au départ plante aquatique, qui colonise des prairies entières dans les zones de marais.

Doit-on être vigilant, même au jardin ?

Si vous avez de l'herbe de la Pampa, des buddléias, du raisin d'Amérique (phytolacca), qui esthétiquement sont de très belles plantes, mieux vaut savoir quand même qu'elles sont classées parmi les envahissantes. Tout comme la renouée du Japon ou le robinier faux-acacia, ces plantes sont capables d'envahir très vite, champs, lisières de forêt ou friches aux alentours de votre jardin. Donc soyez vigilants. Souvenez-vous qu'une simple bouture de jussie restée dans la semelle d'une

botte peut reprendre sur la berge !

Dans tous les cas, il est important d'éviter l'auto-diagnostic : certaines espèces se ressemblent et vous pouvez être en infraction, si vous arrachez une espèce protégée. Techniciens de l'eau des bassins versants, conservatoires botaniques sont souvent de bon conseil. N'hésitez pas à les solliciter (coordonnées ci-contre).

Comment lutter contre leur prolifération ?

Si vous avez un doute sur une plante qui vous semble bizarre sur votre plan d'eau, appelez-nous. Soit on se déplace, soit on fait intervenir des experts locaux qui vous diront si c'est une espèce invasive et comment vous pouvez agir (arrachage, destruction non chimique). Il existe dans chaque région, un listing des plantes exotiques envahissantes réalisé par le Conservatoire botanique. Depuis 2015, les États européens ont mis en place une politique commune d'information et d'éradication de ces espèces. On cartographie, on localise et on intervient. Nous communiquons aussi beaucoup avec les services des espaces verts des collectivités pour qu'ils soient informés.

*Propos recueillis
par Christine Grandin*

Exposition à la Maison de l'Erdre

Réalisée par la Fédération nationale des conservatoires des espaces naturels, cette exposition présente la flore et la faune des espèces invasives dans le bassin Loire-Bretagne. Aquatiques, amphibies, terrestres, comment reconnaître ces plantes envahissantes et les problèmes qu'elles génèrent pour la biodiversité, la santé humaine (allergies, toxicité), l'agriculture (jussie, par exemple) ou les infrastructures (routes, fossés, berges) ?

Jusqu'au 19 février à la Maison de l'Erdre, île de Versailles à Nantes : lundi, mardi, vendredi de 13 h 30 à 17 h 15 (18 h 15 à partir du 15 janvier) ; mercredi, samedi, dimanche de 9 h 30 à 12 h 15 et de 14 h 15 à 17 h 15 (18 h 15 à partir du 15 janvier). **Entrée gratuite.**

(1) Entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle.



Buddléia : multiplié à partir de 1895 par Vilmorin, il colonise les friches industrielles ou ferroviaires mais attire aussi les lépidoptères en pleine floraison.



Herbe de la Pampa : très à la mode dans les années 1970 au jardin, elle a une capacité de dissémination allant jusqu'à 25 km et de 10 000 000 de semences, surtout en bord de mer.



Raisin d'Amérique, apparu au Pays Basque, il est remonté par le Bordelais avant le XIX^e siècle.



Jussie : introduite dans les plans d'eau pour sa qualité ornementale dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Prolifération très rapide et couverture dense.

Les plus problématiques

L'ailante, l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'arbre aux papillons (buddléia), le baccharis, la basalmine de l'Himalaya, le bambou, la berce du Caucase, le bident à fruits noirs, l'érable negundo, la griffe de sorcière, l'herbe de la Pampa, le mimosa d'hiver, le raisin d'Amérique, la renouée du Japon, le robinier faux-acacia, le séneçon du Cap, le laurier-palme.

Espèces à surveiller

L'agave, l'aster américain, la canne de Provence, le cerisier tardif, le faux indigo, le figuier de Barbarie, l'oxalis, le lippia filiformis, le rhododendron pontique, le solidage du Canada, le souchet vigoureux, le sumac de Virginie, le topinambour, la vigne vierge.

Herbes envahissantes

L'ajonc d'Europe, le chardon des champs, le bouton-d'or, le chiendent, le galinsoga, le liseron, la potentille, le pourpier, la prêle, le rumex petite-oseille.

Amphibies et aquatiques

Jussie, lentille d'eau, miriophylle du Brésil, élodées, crassule de Helms.

Pour en savoir plus

- *Plantes envahissantes, pionnières ou simplement expansives ? Comment vivre avec au jardin écologique*, de Gilles Clément et Brigitte Lapouge-Déjean, éditions Terre Vivante (2014), 25 €. Informations botaniques, histoire, qualités et défauts, solutions naturelles pour les limiter ou supprimer les plus problématiques.
- *Guide des plantes invasives* de Guillaume Fried, éditions Belin (sortie le 27 janvier), 21 €. Description détaillée de 120 espèces, impact sur l'environnement, réglementation européenne.
- **Le listing des plantes envahissantes** dans notre région sur www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plantes-invasives
- **Observatoire du bassin de la Sèvre nantaise** à Clisson au 02 51 80 69 51 ou sur www.observatoire.sevre-nantaise.com/.
- **Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise à Niort** au 05 49 06 79 79 ou sur www.sevre-niortaise.fr
- **Edenn** au 02 40 48 24 42 ou sur www.edenn.fr.